



nom du musée : **Archéa, Archéologie en Pays de France**

adresse internet : <http://www.archea-roissyportedefrance.fr/>

téléphone : (33.1) 1.34.09.01.02 / 01.08

propriétaire des collections : **communauté de communes Roissy Porte de France et divers déposants**

gestion du musée : communauté de communes Roissy Porte de France

volume des collections : **Estimation de 2000 objets inventoriés Musée de France dont 1102 ont été récolés au 31/12/2011 ; Estimation de 15000 objets ou lots d'objets répertoriés matériel documentaire de fouilles dont 7985 ont été récolés au 31/12/2011**

date de validation du PRD : Juillet 2008, réactualisation en janvier 2012

Archéa est un musée d'archéologie ouvert depuis septembre 2010 à Louvres (95). On y découvre, à travers le résultat des recherches archéologiques menées depuis 30 ans, l'histoire du Pays de France, le territoire sur lequel il est implanté. Le Pays de France est une vaste plaine délimitée par la Seine, la Marne et l'Ysieux, bordée de forêts et de buttes boisées (Dammartin et la Goële, Bondy et l'Aulnoy). Cette plaine a été dénommée France ou Pays de France depuis le Moyen Âge. Les archives médiévales évoquaient en effet plus de 80 localités dites en France, comme aujourd'hui Roissy-en-France ou Puiseux-en-France. Le nom de France est apparu sous les Mérovingiens. Il désignait alors la partie de la Gaule comprise entre la Loire et la Seine. A partir du 11^e siècle et jusqu'à environ 1800, seules les terres situées au nord-est de Paris, dépendant alors en grande partie de l'abbaye de Saint-Denis, étaient nommées ainsi.

Projet porté par la communauté de communes Roissy Porte de France depuis 2000, Archéa s'inscrit dans la continuité de l'ancien musée de Louvres, créé sous forme associative en 1979 par le GRHALP (Groupe de recherches historiques et archéologiques de Louvres-en-Parisis) et devenu municipal en 1987 après la découverte de 5 sépultures aristocratiques mérovingiennes. Les collections d'Archéa vont de la préhistoire à l'époque moderne et témoignent des différents aspects de la vie quotidienne, majoritairement rurale, des habitants du Pays de France. En dehors du musée à proprement parler, Archéa, c'est aussi le site archéologique du château d'Orville, objet d'une fouille annuelle programmée depuis 2001, et le patrimoine céramique de la vallée de l'Ysieux, issu d'opérations de fouilles effectuées de 1992 à 2002 et publié en deux volumes de référence.

LE RÉCOLEMENT DÉCENNAL A ARCHÉA

La difficulté d'aborder la question du récolement décennal à Archéa tient au fait que le musée n'a pas d'inventaire réglementaire. Cette particularité n'est pas due à une perte, à un manquement de nos prédécesseurs ou à l'ancienneté des collections mais vient au contraire de la création quasiment ex-nihilo de notre collection à partir de mobilier issu d'archéologie préventive et de prospections. Cette collection peut être divisée en deux fonds, avec d'un côté le fonds constitutif du musée et de l'autre les objets issus de l'activité d'archéologie préventive sur le territoire.

Le fonds constitutif du musée est celui de l'ancien musée de Louvres. Il est composé d'objets trouvés par le GRHALP en prospection ou mis au jour lors d'opérations de sauvetage, quasi exclusivement sur le territoire de la commune de Louvres. Cette collection a été donnée à la ville de Louvres quand le musée est devenu municipal. Bien qu'issus de l'activité archéologique de l'association, ces objets ont eu une gestion de type muséale, avec la constitution de registres d'inventaire. Le second fonds, le plus important en nombre d'objets, est constitué du mobilier issu d'opérations d'archéologie préventive réalisées sur tout le territoire de la communauté de communes depuis les années 1980. Une part importante de ce mobilier a été amenée à Archéa en 2006 depuis plusieurs lieux de conservation, service départemental, INRAP, etc. Le reste est arrivé au fur et à mesure de sa mise au jour par les archéologues.

Les collections issues du musée municipal

Ces collections ont fait l'objet d'un « inventaire », sous forme de registre papier. Mais ce registre ressemble plus à un inventaire de fouille qu'à un registre réglementaire à 18 colonnes. De ce fait la question se pose de savoir s'il doit être considéré comme un inventaire réglementaire.

Le format de n° d'inventaire par exemple utilise un code chrono-géographique (LLU pour Louvres Lumière ou LMA pour Louvres Moyen Age) qui d'une part ne respecte pas les préconisations de Georges-Henri Rivière de 1957 et qui d'autre part fige la datation de l'objet, parfois avec des erreurs. Par ailleurs de nombreuses identifications sont fausses, notamment pour les collections préhistoriques, constituées parfois de simples cailloux enregistrés comme outils taillés. Plus important, ces registres ne font pas mention d'une information essentielle devant figurer dans le 18-colonne puisqu'ils ne précisent pas systématiquement le statut juridique. La date d'inscription dans le registre n'est pas mentionnée. Malgré ces recherches, la conservation n'a pas réussi à retrouver la liste d'objets officielle constituant la collection du musée à sa création en tant que musée municipal ni au moment de l'obtention du statut de musée contrôlé. Nous ne savons donc pas si tout ce qui est noté dans les registres papier était considéré comme collection « musée ». Mais, malgré leurs défauts, ces documents sont l'acte fondateur des collections du musée.

Dans la méthodologie du récolement adoptée, ils sont donc pris en compte. Les objets qui y sont mentionnés sont consciencieusement recherchés. Mais l'intérêt scientifique de chaque objet est réévalué avant de lui donner un n° d'inventaire définitif. Le format de ce n° d'inventaire adopte celui préconisé par le SMF, sans reprendre celui choisi à l'époque par le musée municipal. Les objets qui se révèlent être mal identifiés sont conservés comme matériel documentaire de fouilles.

Les collections issues d'opérations d'archéologie préventive

Le territoire de la communauté de communes a connu, à partir des années 1980 et jusqu'à la fin des années 1990, une activité archéologique dense. Il y a eu la création de la portion de la francilienne qui relie Roissy-en-France et Cergy. Une douzaine de sites ont été fouillés sur ce territoire dans le cadre de cette opération. Il y a eu également l'agrandissement de l'aéroport Charles-de-Gaulle, avec l'installation de nouveaux équipements, ce qui a entraîné une douzaine de fouilles sur les communes limitrophes de l'aéroport. En parallèle de ces grands chantiers, le territoire a été transformé, avec l'arrivée de nouvelles populations. Cela a entraîné la construction de nombreux logements dans les communes de la communauté de communes, avec le plus souvent des opérations archéologiques préventives. Le mobilier issu de toutes ces opérations était conservé dans les dépôts des opérateurs, INRAP et Service Départemental d'Archéologie du Val-d'Oise principalement.

Parmi ces objets, seule une petite partie, ceux en matériaux fragiles et ceux présentant un intérêt muséographique, ont été confiés au Musée Départemental d'Archéologie du Val-d'Oise, seule structure ayant des réserves à même d'assurer la conservation. Ce sont les seuls objets qui avaient un statut muséal. La majeure partie des collections issues de ces opérations d'archéologie préventive n'a jamais été inventoriée en tant que collections de musées. Elles ont par contre été recensées. Elles ont d'abord été listées dans les rapports d'opérations, suivant la législation propre à l'archéologie préventive. Ensuite, au cours du transfert entre les différents lieux de conservation et Archéa, ces objets ont fait l'objet de prises en charge accompagnées d'une liste des objets concernés par le transfert. De ce fait ces ensembles de mobilier avaient quand même déjà une existence patrimoniale, si ce n'est muséale.

Là comme pour les registres du GRHALP, la question est de savoir comment doivent être considérées les listes accompagnant les prises en charge et les listes présentes dans les rapports de fouilles. Ces listes et notamment celles des rapports de fouilles sont assez sommaires, si on les compare à un inventaire de musée. Elles n'ont bien évidemment pas la même finalité. Elles indiquent par exemple les dénominations archéologiques mais sans tenir compte de la possible mise en valeur muséographique. Une cruche sera indiquée de cette façon si les archéologues ont reconstitué le profil archéologique et même si cette cruche n'est complète qu'à 10%.

Malgré tout, ces listes, celles des rapports de fouilles et celles des prises en charge, constituent les premières traces d'existence des objets au sein des collections. Elles fondent leur intérêt scientifique et par là muséal. Elles témoignent aussi de l'histoire de l'objet depuis sa sortie de terre jusqu'à son arrivée au sein des collections d'Archéa.

Dans la méthodologie du récolement, tout ce qui est mentionné dans ces listes est systématiquement recherché, dans une procédure de chantier des collections. On est donc bien dans une démarche de récolement, de vérification de l'existant, et non simplement d'inventaire. Mais là aussi, l'intérêt scientifique qui déterminera l'inscription ou non sur l'inventaire définitif du musée est évalué en allant au-delà des informations indiquées dans ces listes. Cela constitue en parallèle du chantier des collections un chantier d'inventaire pendant lequel se fait la sélection Musée de France/matériel documentaire de fouilles, sélection validée ensuite par la commission d'acquisition.